

Devis conventionnel au 1^{er} janvier 2020

DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE
conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au JO du 25 août 2018)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité. Ce devis est informatif, les montants des honoraires et prises en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis.

Identification du chirurgien-dentiste traitant

Nom Prénom :
 Identifiant du praticien RPPS [] N°Adeli [] ou
 N° de l'établissement (FINESS) : []
 Raison sociale et adresse :

Identification du patient

Nom et prénom : Date de naissance : -- / -- / ----
 N° de Sécurité sociale du patient :

A remplir par l'assuré si celui-ci souhaite envoyer ce devis à son organisme complémentaire pour connaître son éventuel reste à charge selon son contrat :

Nom de l'organisme complémentaire :
 N° de contrat ou d'adhérent :
 Référence dossier (à remplir par l'organisme complémentaire) :

Date du devis : -- / -- / ----

Valable jusqu'au (sous réserve de modification réglementaire) : -- / -- / ----

1

Ce devis contient pages indissociables
 Description du traitement proposé :

Lieu de fabrication du dispositif médical : - au sein de l'Union Européenne - hors Union Européenne
 - sans sous-traitance du fabricant - avec une partie de la réalisation du fabricant sous traitée : - au sein de l'Union Européenne - hors Union Européenne

A l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilité et la déclaration de conformité du dispositif médical (document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)

3

Légende explicative du devis:

* HN = Hors Nomenclature,

** Matériaux et normes	1	Alliage précieux NF EN ISO 22674 2016	2	Alliage non précieux ISO 22674 2016	3	Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016
	4	Céramique céramométallique NF EN ISO 6872 2015	5	Polymères de base NF EN ISO 20795.1:2013	6	Dents artificielles NF EN ISO 22112 2017

*** Les montants remboursés et non remboursés du régime obligatoire sont informatifs, la prise en charge définitive est définie à la date de réalisation de l'acte.

**** Paniers	Codes	Libellés	Conditions tarifaires	Prise en charge complémentaire
	1	100% Santé	soumis à honoraires limites de facturation	sans reste à charge, si le patient bénéficie d'un contrat dit responsable
2	Modéré	soumis à honoraires limites de facturation	selon le contrat du patient	
3	Libre	honoraires libres	selon le contrat du patient	
Panier Complémentaire santé solidaire	4	Complémentaire santé solidaire	soumis à honoraires limites de facturation	pour les assurés bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire

- 1 Le chirurgien-dentiste précise la date du devis et la date de fin de validité de celui-ci
- 2 Le patient complète cet encadré s'il désire transmettre le devis à son organisme complémentaire.
- 3 Le chirurgien-dentiste indique le lieu de fabrication du dispositif médical (en cas de sous-traitance ou non) et remet une déclaration de conformité du dispositif médical en fin de traitement, qui garantit la traçabilité et la sécurité des matériaux utilisés.



